



Association de promotion
et d'éducation en logement

Rapport d'activités 2015-2016



... parce que nous avons tous besoin d'un toit!



Ville de
Saint-Eustache

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales

Québec 



Adopté à l'assemblée générale du 12 avril 2017

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 5
À propos de l'organisme	p. 6
Les conditions de réalisation de la mission d'APEL	p. 7
Les activités de défense collective des droits	p. 8
Les activités d'éducation populaire autonome	p. 8
Les ateliers d'information	p. 8
Les ateliers de formation	p. 9
Les cliniques juridiques	p. 10
Le portail web	p. 10
Les activités de représentation	p. 10
Les activités d'analyse politique non partisane	p. 12
Les activités de mobilisation sociale	p. 12
Les activités de défense individualisée des droits	p. 14
La situation financière de l'organisme	p. 16
Plan d'action triennal révisé	p. 19
Prospectives 2016-2017	p. 21
Annexes	

Introduction

2005-2016, l'Association de promotion et d'éducation en logement aura bouclé 10 ans de vie malgré les vents contraires que l'organisme a dû affronter presque quotidiennement. En effet, c'est le 25 juillet 2005 que l'organisme recevait ses lettres patentes, le constituant en une entité qui allait devenir une instance importante pour les quelques centaines de personnes et familles qui ont fait appel à ses services depuis ses débuts. C'est donc, encore une fois, avec la satisfaction du travail accompli que nous vous présentons ce 10^e rapport d'activités annuel.

Dans ce rapport, vous allez retrouver les points habituels qui portent sur la mission de l'organisme, les activités de défense collective et les activités de défense individualisée des droits, certaines statistiques, les prospectives et le plan d'action triennal. Mais nous avons pensé aussi que l'année 2015-2016 représentait une bonne occasion pour parler des conditions dans lesquelles s'exécute la mission de l'organisme et traiter de sa situation financière.

L'Association de promotion et d'éducation en logement doit satisfaire aux exigences du Ministère du travail et de la solidarité sociale qui finance ses activités par le SACAIS (Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales) et à celles de Centraide Laurentides qui, dès les débuts de l'organisme, a décidé de soutenir son action. Malgré les apparences, il s'avère quelques fois difficile de concilier les obligations qui découlent des attentes des uns et des autres.

Toutefois, ce qui nous a toujours guidé, c'est la satisfaction des personnes et familles qui font appel à nous pour les aider à défendre leurs droits, les accompagner dans les apprentissages nécessaires à la prise en charge de leurs conditions de vie et favoriser le développement de leurs compétences de citoyennes et de citoyens.

À propos de l'organisme

L'histoire de l'organisme est maintenant bien connue. Aussi ferons-nous l'économie de la chronologie de sa mise au monde. Qu'il nous soit permis, cependant, de rappeler qu'APEL est la réponse des organismes communautaires du milieu à une situation de crise qui pénalisait de nombreuses personnes et familles du territoire, particulièrement celles à faible revenu. Sa mission découle directement des problématiques qu'affrontaient ces personnes et familles et pour lesquelles les organismes devaient trouver des solutions viables et à long terme. Il s'agit de problématiques liées au logement, l'un des plus importants déterminants de la santé.

APEL, donc, a été créé pour favoriser le développement du logement communautaire et social comme moyen de lutter contre la pauvreté mais aussi pour promouvoir la défense des droits collectifs et individuels des locataires, surtout ceux à faible revenu.

En conséquence, l'organisme est appelé à

- offrir aux personnes et familles défavorisées en matière de logement des services de soutien, de prévention, d'information et de formation;
- sensibiliser et aider les citoyennes et citoyens à développer les habiletés et les compétences nécessaires à la prise en charge de leurs conditions de vie et d'habitation;
- favoriser l'émergence de projets de logements communautaires;
- établir une concertation avec les organismes communautaires du milieu dans le but d'améliorer les conditions de logement;
- mettre en place des organisations et des procédures pour la défense collective et individualisée des droits des locataires
- et, finalement, réaliser des études et des analyses sur la situation et l'évolution du logement locatif, en particulier du logement social et communautaire, dans le territoire.

Les conditions de réalisation de la mission d'APEL

Depuis les débuts de l'organisme, celui-ci n'a jamais joui de conditions idéales pour la réalisation de sa mission. Les contraintes budgétaires auxquelles nous avons dû faire face ont maintes fois menacé la continuité des services et la pérennité de l'organisme. Encore aujourd'hui, rien n'est gagné mais de cela nous parlerons plus loin.

Les dossiers que traite APEL sont complexes et les personnes qui consultent le font souvent en toute extrémité et, la plupart du temps, dans l'urgence. Malheureusement, on ne peut pas toujours leur consacrer tout le temps nécessaire à cause de nos propres ressources limitées. Toutefois, nous misons sur la qualité du temps et des démarches que nous entreprenons avec celles et ceux qui s'adressent à nous.

Comme on l'avait souligné dans le rapport annuel de l'an dernier (2014-2015), le conseil d'administration avait été obligé de réduire les heures allouées à la coordination de l'organisme afin de maintenir l'équilibre budgétaire. Durant l'année 2015-2016, le temps de travail a été réparti ainsi :

- 1^{er} novembre 2015 - 31 mai 2016 : 28 semaines @ 21h/sem = 588 h
- 1 juin 2016 – 31 octobre 2016 : 18 semaines @ 21h/sem = 378 h
18 semaines @ 14h/sem = 252 h¹

Au cours des années antérieures, APEL avait pu, au cours de l'été, bénéficier, sur recommandation de la députée fédérale, Mme Laurin Liu, de l'apport d'une étudiante pour une période de 11 semaines. En 2015-2016, cela n'a pas été possible.

Dans le contexte, quand même difficile, de la réalisation de la mission d'APEL, nous remercions les organismes communautaires qui collaborent avec nous et avec lesquels nous collaborons. Nous apprécions leur soutien.

¹ Ce temps de travail de 18 semaines @ 14 h/sem a été rendu possible grâce à une subvention de 11 057\$ reçue du FQIS dans le cadre de la prolongation des projets du PAGSIS et est consacré à la réalisation du projet financé.

Les activités de défense collective des droits

La subvention du SACAIS fait obligation à tous les organismes qu'il finance d'avoir la défense collective des droits comme unique ou principale mission. Dans le cas d'APEL, la défense collective des droits représente l'un des volets de sa mission, l'autre étant la défense individualisée des droits.

Malgré la limitation de nos ressources humaines et financières, nous avons encore essayé, au cours de l'année 2015-2016, d'offrir des activités dans tous les champs d'intervention qui font l'objet du cadre de référence du SACAIS. Cependant, par la force des choses, nous avons mis un accent plus appuyé sur l'éducation populaire autonome. Des activités de représentation ont aussi été menées de façon indépendante par notre organisme, cependant les activités d'analyse politique non partisane et de mobilisation sociale ont été réalisées en collaboration avec des instances nationales plus importantes.

Les activités d'éducation populaire autonome

Telles qu'organisées par APEL, les activités d'éducation populaire autonome visent à favoriser l'empowerment des participants, c'est-à-dire les aider à développer les habiletés et compétences qui en feront des citoyennes et citoyens capables de prendre en charge les situations problématiques auxquelles ils sont confrontés.

1- Les ateliers d'information

4 ateliers d'information ont été offerts durant l'année 2015-2016. Certains ateliers ont été repris 2 fois. D'autres ont été donnés de 3 à 5 fois, le tout dépendant de la demande et de l'intérêt des personnes pour les thèmes abordés. Ces activités d'information ont rejoint plus d'une centaine de personnes.

La visite du bail Cet atelier avait comme objectif de permettre aux participants de comprendre le nouveau contrat de bail dans tous ses détails.	90 minutes	2 gr. de 12 pers.
Le logement communautaire OBNL d'habitation, coopérative, OMH, logement subventionné, programmes d'aide, tels ont été les thèmes abordés dans cet atelier qui a attiré une trentaine de personnes.	140 minutes	3 gr. de 10 pers.
Droits et obligations locateurs et locataires Les locateurs ont-ils tous les droits; les locataires toutes les obligations? Quels sont les droits des uns et des autres et les obligations des uns et des autres? Quels sont les recours possibles? Quel est le rôle de la Régie du logement en cas de conflit?	120 minutes	5 gr. de 12 pers.
Problèmes de salubrité Insalubrité, mauvais état d'habitabilité, logement insalubre, logement dangereux. Rôle des municipalités. Obligations des locateurs et des locataires. Recours possibles.	120 minutes	3 gr. de 12 pers.

2- Les ateliers de formation

Les ateliers de formation visaient plus spécifiquement à donner aux participants les outils nécessaires pour comprendre les tenants et aboutissants d'une situation ou d'une problématique, en appréhender les modes de résolution afin de pouvoir entreprendre les actions nécessaires pour y remédier ou la corriger. Durant l'année 2015-2016, nous n'avons pu offrir que 3 ateliers de formation. Ces ateliers ont été donnés 3 fois chacun.

Faire face à la Régie du logement Ce qu'est la Régie du logement, ses fonctions. Les procédures à la Régie du logement. Ouverture d'une procédure contre un locateur, signification et suivi. Audience, déroulement, se préparer, les témoins, l'interrogatoire. Que faire quand c'est le locataire qui reçoit une procédure? <i>Nous suggérons fortement aux participants de suivre l'atelier de formation portant sur les droits et obligations des locateurs et locataires.</i>	120 minutes	3 gr. de 12 pers.
---	-------------	-------------------

<p>Démarrer un projet de logement communautaire Groupe porteur, choix d'une formule juridique, constitution, clientèle, programmes d'aide disponibles, étapes de mise en place, rôle d'un GRT, SHQ ... <i>Les participants à cet atelier doivent avoir suivi l'atelier d'information sur le logement communautaire.</i></p>	140 minutes	3 gr. de 15 pers.
<p>Les problématiques de salubrité Mauvais état d'habitabilité. Insalubrité. Dangerosité. Recours possibles en cas d'insalubrité. Entreprendre un recours quand on constate l'insalubrité d'un logement. Procédure d'abandon du logement. Relocalisation, frais. Procédures à la Régie du logement. <i>Cet atelier a été suivi par la majorité des participants à l'atelier d'information portant sur les problèmes de salubrité.</i></p>	120 minutes	3 gr. de 12 pers.

3- Les cliniques juridiques

Afin de poursuivre une offre de service débutée durant l'année 2013-2014, nous avons proposé 3 cliniques juridiques. Les cliniques offertes portaient sur la reprise du logement, l'entretien et les réparations et la résiliation du bail. Malheureusement, ces dernières n'ont pu avoir lieu faute de participants.

4- Le portail web de l'organisme

Depuis la refonte et la mise à jour du portail web (2014-2015), nous le considérons comme partie intégrante de nos activités d'éducation populaire autonome. En 2015-2016, le portail a reçu la visite unique de 6355 internautes à la recherche d'informations sur le logement.

Les activités de représentation

Selon le SACAIS, les activités de représentation doivent permettre de porter les points de vue de l'organisme à la connaissance des autorités gouvernementales compétentes. Elles incluent, entre autres, des rencontres avec les représentants des administrations publiques

et parapubliques, avec les élus, les candidats et le soutien des démarches auprès d'instances judiciaires ou de tribunaux administratifs.

En ce sens, nous avons eu des rencontres avec le député provincial (Comté de Deux-Montagnes) et certains maires et/ou élus de la MRC de Deux-Montagnes (Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Pointe-Calumet). Nous avons aussi soutenu des démarches auprès du Tribunal administratif de la Régie du logement de personnes qui voulaient défendre leurs droits en tant que locataires (voir plus loin dans la section des activités de défense individualisée).

Personne / instance rencontrée	Nb de rencontres	Motif de la rencontre
M. Benoît Charrette, député du Comté de Deux-Montagnes	2 rencontres	Une 1 ^{ère} rencontre s'est déroulée dans un contexte plus large avec le Collectif communautaire de Deux-Montagnes pour des représentations sur le financement déficient des organismes locaux. La 2 ^e rencontre concernait spécifiquement la situation du logement communautaire dans le territoire et le financement des activités d'APEL.
Maire de Deux-Montagnes et élus de Saint-Eustache et Pointe-Calumet	3 rencontres	Les rencontres ont porté sur des problématiques de salubrité et le développement du logement communautaire dans le territoire.

Par contre, nous avons été moins présents à certaines instances locales et régionales. Au cours des années passées, l'Association de promotion et d'éducation en logement a toujours été présente aux Tables de concertation locales (TCP et TCI). Nous avons été un peu moins présents aux rencontres même si la collaboration s'est poursuivie avec les organismes qui participent aux rencontres de ces Tables. Nous avons été représenté au Comité logement du Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL) par une déléguée du Comité action/mobilisation d'APEL.

Les activités d'analyse politique non partisane

Comme par les années passées, les activités d'analyse politique non partisane se font, en grande partie, conjointement avec le FRAPRU et le RCLALQ, en ce sens que nous participons à leurs activités et à leurs projets.

Cependant, l'Association de promotion et d'éducation en logement a organisé une rencontre portant sur certaines décisions gouvernementales touchant le programme AccèsLogis et contribué aux campagnes de lettres du FRAPRU et du RCLALQ sur le sujet.

Toujours dans le même ordre d'idées, nous avons révisé et complété un document produit sur la situation du logement locatif dans le territoire. Et nous avons amorcé une étude sur les problématiques de salubrité dans le territoire.

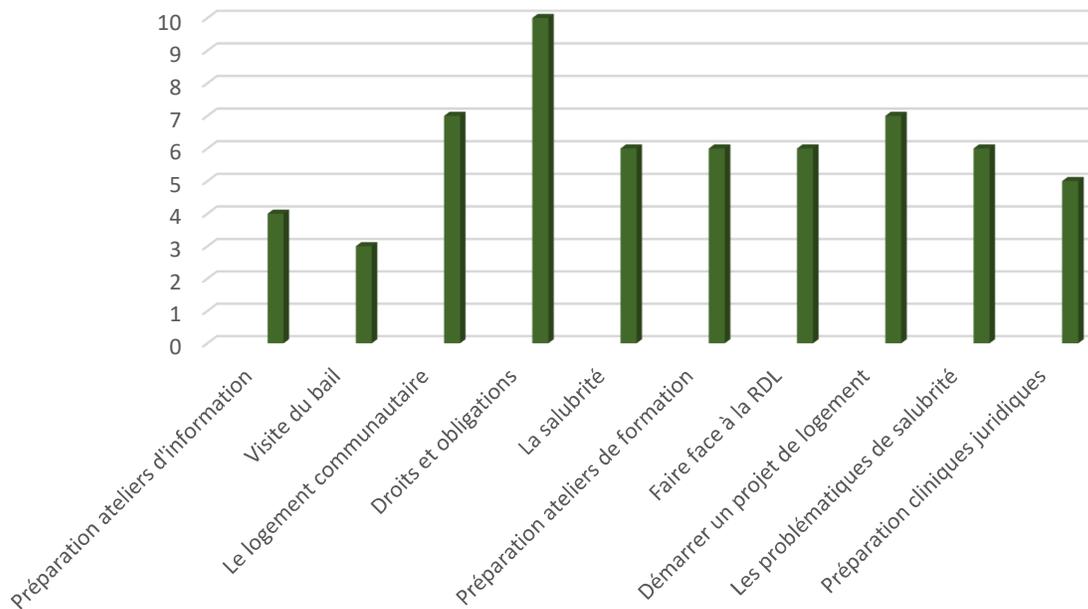
Les activités de mobilisation sociale

En 2013-2014 et 2014-2015, le Comité action/mobilisation d'APEL était le fer de lance de la mobilisation sociale. En 2015-2016, les activités du CAM ont un peu ralenti. Le CAM n'a tenu que 3 rencontres qui ont surtout abordé les problématiques liées à la mobilisation des communautés et de la population. Au cours de ces rencontres, nous avons essayé d'établir les processus possibles pour susciter des groupes porteurs pour d'éventuels projets de développement de logements communautaires mais il a beaucoup été question de la mise en place de la Coopérative de solidarité du Train de la vie.

En outre, dans l'intention de susciter plus d'intérêt parmi les personnes qui font appel à nos services, nous nous sommes joint aux activités du FRAPRU pour la mobilisation sociale. Des membres de l'organisme ont participé à quelques rassemblements. De toute façon, le peu de temps alloué à la coordination de l'Association de promotion et d'éducation en logement ne permet pas d'organiser de grandes manifestations locales.

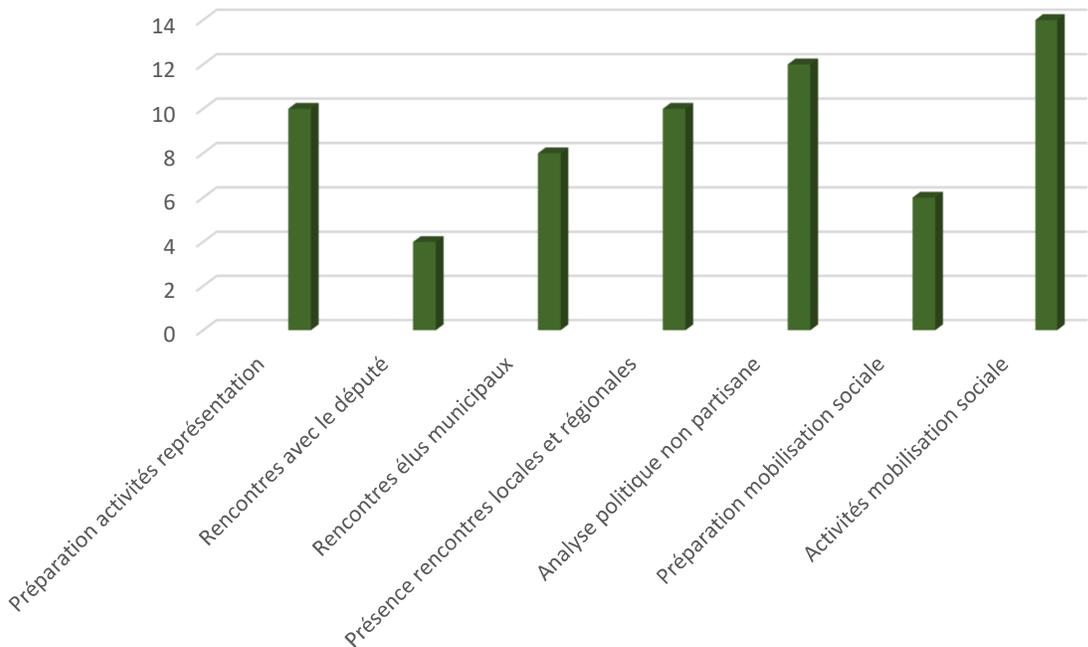
Défense collective des droits

Éducation populaire autonome (nb d'heures préparation et réalisation)



Défense collective des droits

Autres activités (nb heures consacrées préparation et réalisation)



Les activités de défense individualisée des droits

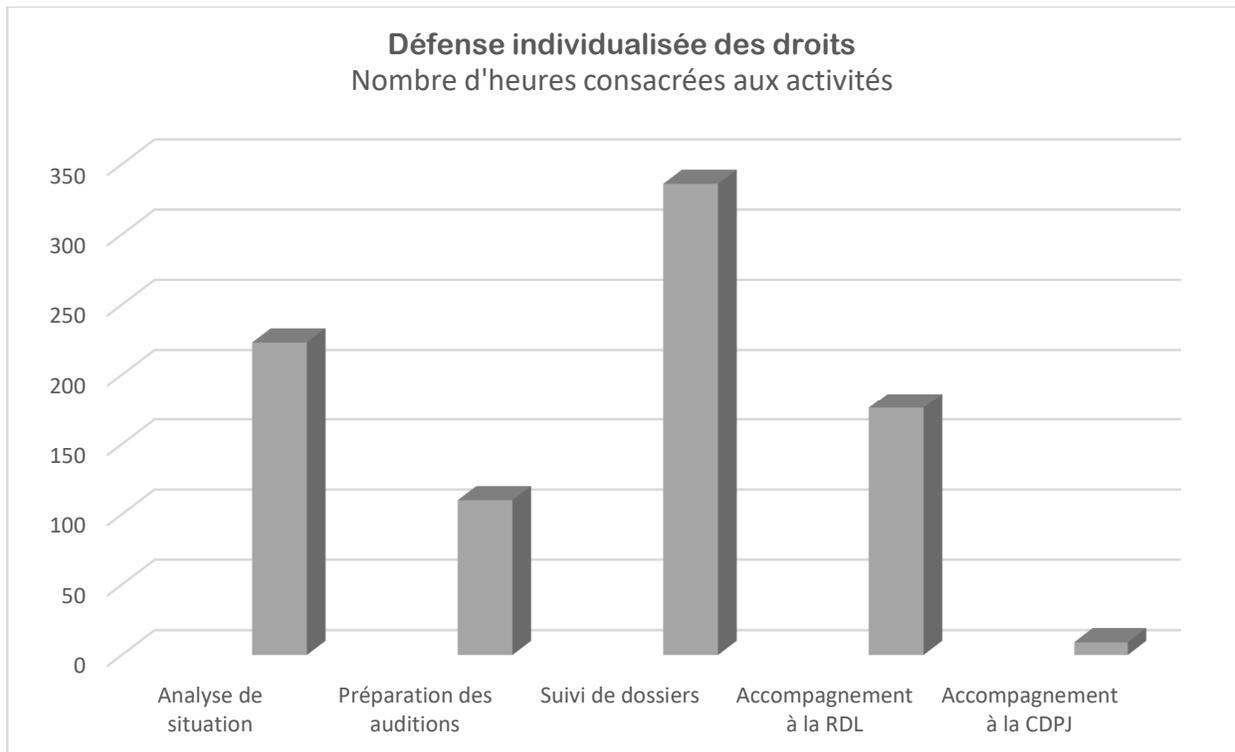
La défense individualisée des droits constitue le second volet de la mission d'APEL. Par défense individualisée des droits, nous entendons toute intervention qui se fait directement avec une personne unique : rencontres individuelles, formation individuelle, accompagnement et représentation de la personne auprès des instances gouvernementales de tous ordres ou auprès d'un tribunal administratif (la Régie du logement en l'occurrence) et/ou dans toutes les procédures nécessaires à la reconnaissance et à la défense de ses droits, référence à d'autres organismes communautaires pour des services qu'APEL ne dispense pas.

Conformément à la mission d'APEL et en accord avec la vision de Centraide Laurentides qui finance le budget de l'organisme pour près de 40%, les activités de défense individualisée des droits visent, comme objectif principal, de permettre à celles et ceux qui font appel à nos services le développement d'habiletés et de compétences personnelles qui leur permettent de sortir de la pauvreté : meilleure connaissance de certaines lois, capacité à reconnaître ses droits, les faire valoir et les défendre, solidarité avec celles et ceux qui vivent les mêmes situations, entre autres. La défense individualisée des droits mise sur un accompagnement personnalisé.

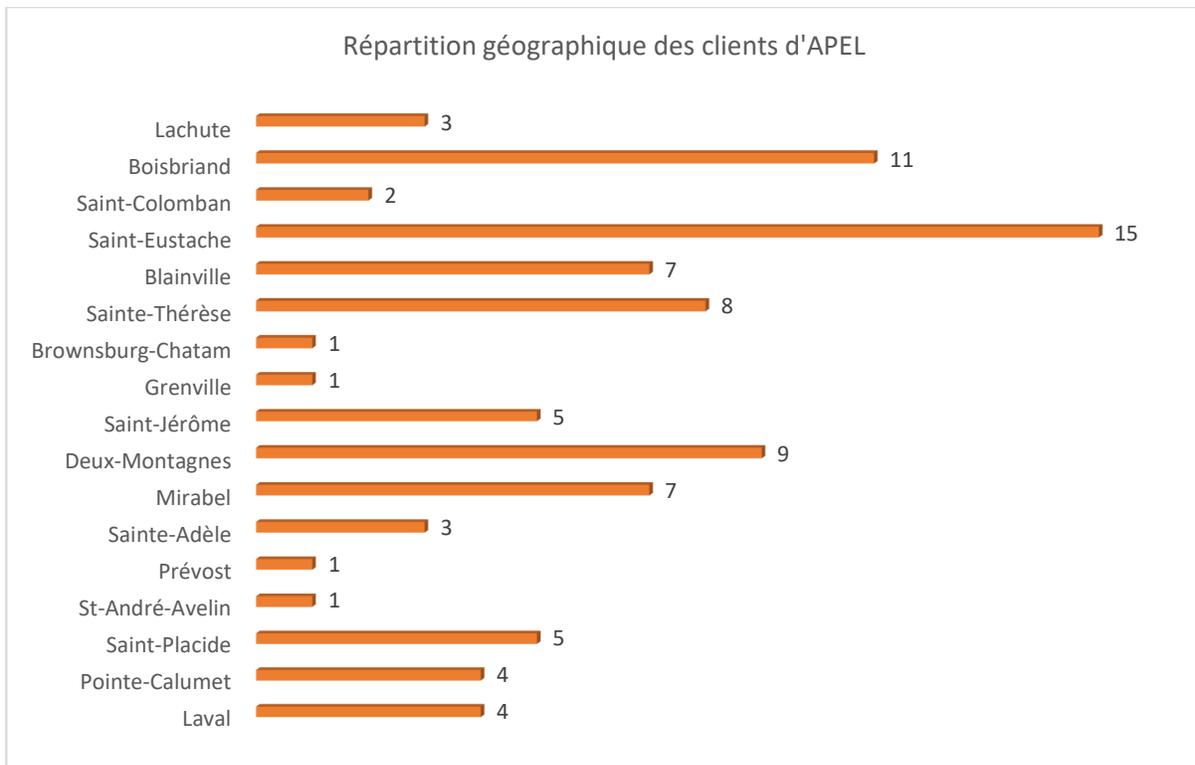
Le nombre d'activités de défense individualisée des droits a légèrement augmenté par rapport à l'an dernier. Le nombre d'heures consacrées à de l'information téléphonique et au suivi des dossiers a, par contre, pratiquement explosé.

En 2015-2016, nous avons procédé à l'ouverture de 87 nouveaux dossiers qui ont demandé 223 heures d'analyse (une moyenne mensuelle approximative de 8 dossiers et de plus de 2½ heures par dossier), consacré 110 heures à la préparation des auditions et 336 heures aux suivis de dossiers. Nous avons fait 64 accompagnements à la Régie du logement (moyenne de 2¾ h par audience) et 3 accompagnements à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (3 heures chaque fois).

La moyenne des appels téléphoniques répondus et des retours d'appel a été de 22 par semaine de travail (± 1056 appels). Les demandes d'information concernaient majoritairement les droits, obligations et recours des locataires. Quant aux ouvertures de dossier et aux accompagnements à la Régie du logement, les principaux motifs de litige relevaient du non-paiement du loyer, du non-respect de conditions du bail et de problèmes de salubrité (logements en mauvais état d'habitabilité, travaux de réhabilitation du logement).



L'Association de promotion et d'éducation en logement a su, au fil des ans, développer une expertise qui est en demande un peu partout dans le territoire des Laurentides. Outre les organismes communautaires partenaires, les bureaux de la Régie du logement de Saint-Jérôme et de Laval réfèrent à APEL les personnes qui ont besoin d'accompagnement. Ainsi, la clientèle que nous desservons dépasse les limites du territoire original de notre organisme.



Parallèlement aux activités de défense individualisée des droits, l'Association de promotion et d'éducation en logement fait aussi la promotion du logement communautaire et travaille à son développement. Le projet de coopérative sur lequel nous avons travaillé l'année dernière prend forme assez rapidement. L'organisme qui est une coopérative de solidarité a fait l'acquisition du terrain sur lequel sera érigé l'immeuble de 47 logements. L'immeuble comprendra des logements de 4 pièces et de 3 pièces. 4 logements seront des logements adaptés pour une clientèle qui ne trouve pas, dans le territoire, des logements répondant à leurs besoins spécifiques. Un document a été produit sur l'état des besoins actuels en logement communautaire dans le territoire versus la situation globale.

La situation financière de l'organisme

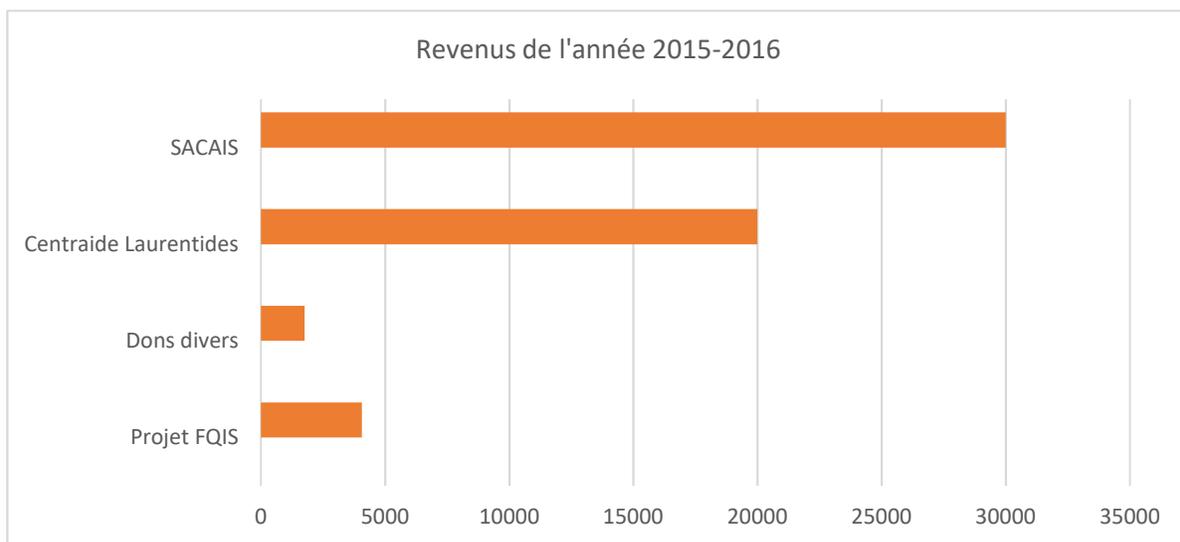
Après 10 ans d'exercice, nous croyons qu'il est temps, dans ce rapport annuel, d'aborder la question de la situation financière de l'organisme. À cause de la spécificité de sa mission,

outre Centraide Laurentides, l'organisme n'entre dans le cadre d'aucune fondation qui pourrait lui apporter un soutien récurrent.

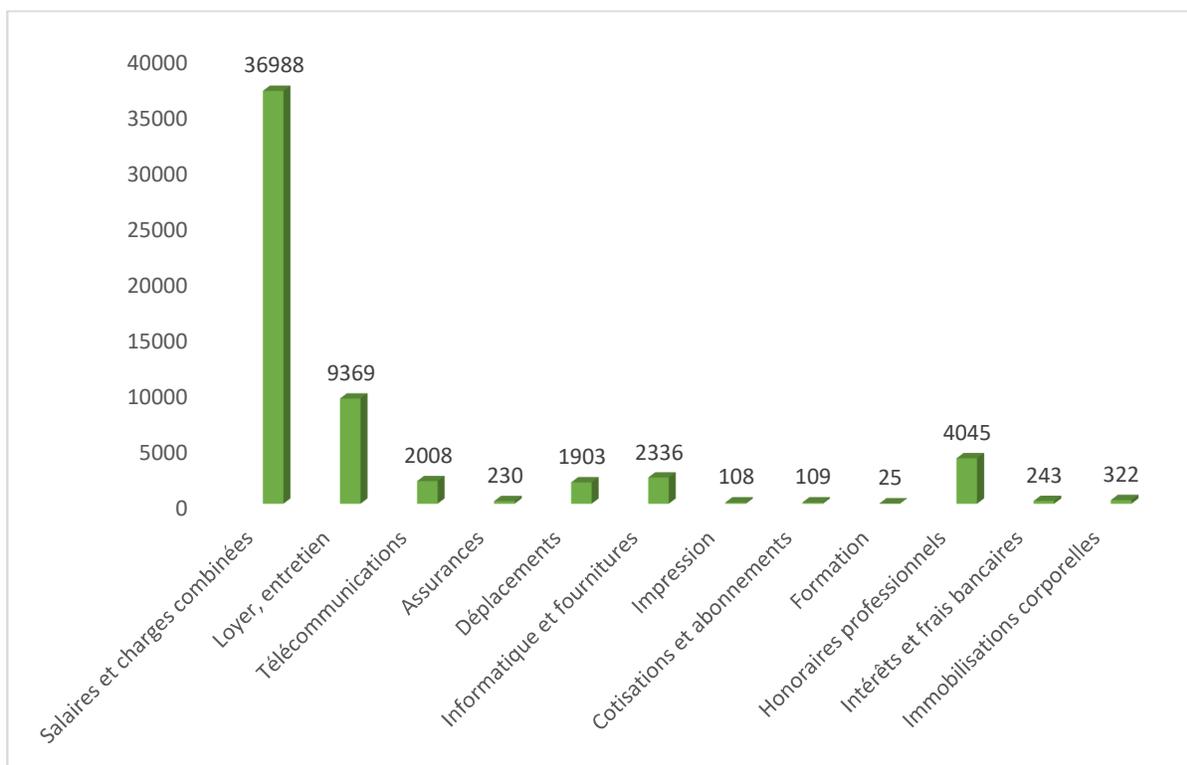
Pendant plusieurs années, la situation financière de l'Association de promotion et d'éducation en logement a été déficitaire. Il a fallu que le conseil d'administration donne un grand coup de barre, il y a 3 ans, pour redresser la situation. L'atteinte de l'équilibre budgétaire s'est faite au prix d'une coupure drastique dans le personnel. De 5 jours/semaine, la coordination de l'organisme est passée à 3 jours/semaine. Même, il a fallu, à un moment, procéder à une mise à pied temporaire.

Le temps d'emploi à la permanence varie au gré de petites subventions que nous pouvons obtenir pour réaliser certains projets ponctuels. Ainsi, durant l'année 2015-2016, 2 jours/semaine ont pu être ajoutés à la coordination, du mois de juin au mois d'octobre, grâce à une subvention de 11 000\$ obtenue du FQIS pour desservir la partie ouest du territoire.

Le budget annuel régulier de l'organisme n'a jamais dépassé les 55 000\$. De ce montant le Ministère du travail et de la solidarité contribue 30 000\$ via le SACAIS et Centraide Laurentides contribue 20 000\$. Le reste provient de dons ou de projets ponctuels quand c'est possible. Pour l'année 2015-2016, le budget global a été de 51 756\$ hors de la contribution du FQIS. Les dépenses ont cumulé à 51 736\$.



Les dépenses de l'année 2015-2016



Afin de maintenir le fonctionnement de l'organisme à plein temps et en assurer la pérennité, une demande a été faite au SACAIS de relever le niveau de financement à 45 000\$ par année. Cette demande est déposée depuis 3 ans et nous n'avons toujours pas eu de réponse positive. Nous continuons cependant à travailler à augmenter le niveau de revenus par la recherche d'autres sources de financement.

Cet organisme est un plus pour le territoire. Il contribue au mieux-être de groupes de personnes vivant d'importantes difficultés et rien ne laisse présager que les situations iront en s'améliorant.

Le plan triennal 2016-2019

Le plan d'action est prévu pour les années 2016-2019. Il tient compte des contraintes de ressources (humaines et financières) que nous connaissons malgré le fait que les problématiques présentes dans le milieu soient plus aigües et plus difficiles. Ce plan d'action se situe dans le prolongement du dernier plan triennal 2013-2016.

Pour les années 2016-2019, l'Association de promotion et d'éducation en logement se donne comme mandats

- de continuer d'œuvrer à la défense collective des droits des locataires, particulièrement des locataires à faible revenu;
- d'offrir aux personnes et familles touchées par les problématiques de logement des services de représentation, de soutien, d'accompagnement, de prévention et de formation;
- de maintenir sa contribution à la promotion et au développement du logement communautaire comme moyen de lutter contre la pauvreté.

Défense des droits, accompagnement et soutien des personnes aux prises avec une problématique de logement	Promotion du logement communautaire
<ul style="list-style-type: none">• offrir annuellement aux organismes communautaires et à la population des ateliers d'information et de formation ainsi que des cliniques portant sur la défense de leurs droits (formation – empowerment);• accompagner les locataires dans leurs démarches pour le respect de leurs droits et dans les recours à entreprendre;• accompagner et représenter les personnes à faible revenu auprès de la Régie du logement;• représenter les personnes et les organismes communautaires auprès des instances municipales et gouvernementales;• offrir des ateliers portant sur le logement social, ses différentes formes et les ressources disponibles;	<ul style="list-style-type: none">• animer et contribuer à la réalisation du Plan d'action pour la construction de 200 logements communautaires dans le territoire 2012-2016;• dégager avec les instances municipales des pistes concrètes d'action visant à augmenter le nombre de logements abordables;• compléter la mise en place (construction) de la Coopérative de solidarité du Train de la vie;• démarrer le projet de logements pour femmes en difficulté;• susciter des groupes porteurs de projets d'habitation communautaire dans le territoire.

<ul style="list-style-type: none">• contribuer à la mise en place des ressources nécessaires en cas d'urgence;• travailler à la mise en place avec les instances municipales des règlements de salubrité;• accompagner la Table de concertation en itinérance dans la recherche de solutions permanentes aux problèmes liés à l'itinérance, particulièrement des jeunes, dans le territoire.	
--	--

Issue d'une concertation des organismes communautaires du territoire, l'Association de promotion et d'éducation en logement continuera de miser sur la collaboration de ses partenaires pour la réalisation du plan d'action 2016-2019. Elle mettra à contribution les techniques de l'information et de la communication pour diffuser l'information sur les problématiques du milieu, les solutions et les projets portés par l'organisme.

L'organisme accentuera sa collaboration avec les instances municipales du territoire afin d'améliorer les conditions de vie des citoyennes et citoyens, surtout en ce qui a trait à la qualité des logements locatifs.

Prospectives 2016-2017

Depuis de nombreuses années nous faisons des prospectives pour l'année suivante mais malheureusement nous naviguons toujours contre des vents contraires.

Dans le rapport annuel de 2013-2014, déjà nous écrivions : *«Les besoins sont là. Ils ne diminueront pas. Bien au contraire. La pauvreté s'est installée et touche d'autres catégories de personnes. Elle se fera de plus en plus présente. Mais il faut être réaliste, le contexte d'austérité dans lequel nous entrons ne facilitera pas la recherche des solutions.»* C'est le «Jour de la marmotte».

En 2014-2015, nous espérions obtenir un rehaussement du financement de l'organisme par le Ministère du travail et de la solidarité et par Centraide Laurentides. Les politiques d'austérité du Gouvernement et la situation économique qui ne s'est pas rétablie n'ont pas permis que nous atteignions cet objectif.

Pour 2015-2016, nous avons prévu une année avec les mêmes contraintes qu'en 2014-2015. Malheureusement, cela s'est avéré. Alors pour 2016-2017 faut-il faire preuve d'optimisme et espérer qu'enfin l'Association de promotion et d'éducation sortira des ornières déficitaires pour prendre son envol vers une amélioration de ses conditions d'exercice? Encore une fois, nous en faisons le pari parce que l'organisme est géré par un conseil d'administration dont les membres ont à cœur la réussite de sa mission et parce que de plus en plus de personnes et familles vivant sous le seuil de faible revenu comptent sur nos services pour les aider à surmonter certaines difficultés liées à leur situation.

En terminant, nous voudrions remercier Centraide Laurentides qui nous soutient depuis les premiers jours de l'organisme, la Ville de Saint-Eustache qui répond toujours «présent» quand nous en avons besoin, le Ministre du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale qui, par le SACAIS, maintient l'organisme sous respirateur, M. Benoît Charrette, député de Deux-Montagnes, pour son soutien indéfectible, les organismes communautaires du milieu et, finalement, les membres du conseil d'administration pour leur dévouement, leur disponibilité et leur foi dans la mission d'APEL.

St- Eustache, le 01-Novembre 2016

Association de Promotion
et d'Éducation en logement
A/S Serge Gilbert
3-183 rue St-Eustache
St-Eustache J7R 2L5

Objet: EXCELLENT SERVICE

À qui de droit,

Je voulais mentionné que nous avons eu recours à vos services

En Août 2016 pour ce qui a trait à une résidence de personne âgées

Et nous aimerions souligné le bon travail que nous avons eu avec

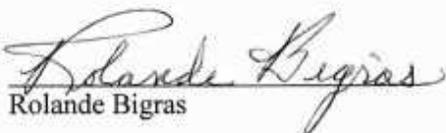
Mr Serge Gilbert il nous a été d'une bonne aide , nous a donné

de bonne informations clair , et précis , et surtout de bon outil pour arrivé à une entente

Nous avons toujours besoin de ces ressources qui nous sont offert dans notre ville de

St-Eustache pour mieux se préparer si il y a lieu a aller à la régie du logement ..

Je tenais a prendre ces quelques instants pour rendre hommage , et remerciement .


Rolande Bigras

226-350 Rue de l'accueil

St-Eustache J7R 4Z6



Hommage à l'Association de Promotion et d'Éducation en Logement
pour votre implication communautaire dans notre milieu

Parce que vous savez répondre aux besoins des personnes et des familles vivant une période difficile avec un dévouement incessant, avec une disponibilité assurée et une écoute de très grande qualité,

Parce que vous assurez à travers vos services un accueil chaleureux, une aide providentielle,

Parce que à l'image de l'inukshuk, vous êtes un symbole d'entraide, de fraternité et de solidarité,

Recevez, je vous prie, en gage de mon immense reconnaissance, ce précieux témoignage de ma profonde gratitude.



Benoit Charette

Benoit Charette
Député de Deux-Montagnes

